est mauvais pour le Canada, et qu'en même temps il n'apporte rien à Montréal. Voilà la situation. Il est à la fois mauvais pour le Canada, et mauvais pour Montréal. Nous avons parlé du programme de prêts et nous avons dit ce que nous en pensions à maintes reprises, au Parlement et au comité. Nous avons proposé des amendements majeurs qui auraient pu, par l'entremise de la loi sur les subventions au développement régional, rendre plus efficace une loi qui ne fonctionne pas dans bien des régions du Canada. Nous avons proposé le recours à diverses mesures existantes pour remédier à court terme au problème cyclique de Montréal, de Vancouver et d'autres endroits au Canada qui souffrent d'un recul temporaire peut-être à cause de la situation économique en général.

• (9.00 p.m.)

Nous avons parlé de la nécessité d'appuyer davantage sur les programmes, en vue d'encourager l'exploitation de nos ressources, ce qui en réalité signifie une expansion économique. Nous avons parlé de la nécessité de consulter les provinces, le Conseil économique des provinces atlantiques et d'autres agences. Nous avons dit qu'une économie en voie d'expansion était absolument indispensable et nous avons signalé les répercussions qu'elle pourrait avoir sur les régions défavorisées du Canada.

A mon avis, nos objections sont fondées et raisonnables. Je peux au moins parler en mon propre nom et je ne voudrais impliquer personne, mais nous avons invoqué des raisons fort raisonnables pour lesquelles ce projet de loi n'est pas pratique; il frelate un programme existant sans venir en aide à la région qu'il était censé secourir. J'ai écouté le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle) et quelques autres députés qui ont dit que chaque fois qu'ils parlaient d'une mesure quelque logiques que soient leurs arguments ou quels que soient leurs motifs, les députés avaient toujours tendance, elle est peut-être inspirée, d'accuser la personne qui présentait un plaidoyer d'avoir de l'antipathie pour les régions frappées. Pour cette raison, je ne commenterai pas la position adoptée par mon parti-ni celle des autres partis d'ailleurs—parce qu'elle a été abondamment expliquée et sera énoncée de nouveau en maintes occasions dans les six ou sept prochains mois. C'est avec intérêt qu'en prendront connaissance les premiers ministres des provinces atlantiques, de la Colombie-Britannique et des provinces des Prairies et les premiers ministres qui se préoccupent des disparités régionales dans les provinces du centre et dans les régions rurales du pays. On reconnaîtra, je pense, que notre position à l'égard de ce bill est logique et raisonnable.

Monsieur l'Orateur, tout ce que je veux signaler ce soir c'est que depuis mon élection en 1968, soit depuis deux ans et demi, je n'ai jamais rien vu d'aussi déplorable que la situation à la Chambre des communes à 9 h 5, le 18 décembre 1970. Depuis plusieurs heures, tous les députés qui ont pris la parole se sont excusés de participer au débat. Ils s'excusent de prendre part à un débat qui concerne toutes les régions du pays. L'intervention du

député qui m'a précédé fut éloquente mais très brève, de dix ou quinze minutes, mais il n'avait pas envie de la prolonger. Mon ami de Grand Falls-White Bay-Labrador, mes amis de Nouvelle-Écosse, des députés du parti libéral qui n'avaient jamais pris la parole, tous se sont excusés de prendre part au débat ici à 9 h 10 le 18 décembre, juste avant Noël. Je me trouve dans une situation telle que mes droits de Canadien et de représentant du peuple sont compromis du fait que je ne puis compter ce soir sur la bonne volonté de la Chambre des communes pour m'acquitter efficacement de mon devoir en expliquant encore une fois aux Canadiens les raisons logiques qui militent contre le bill.

Des voix: Bravo!

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, au début du XVIII^e siècle, le poète Alexander Pope écrivait à peu près ceci, si je me rappelle bien mes classiques, dans la «Boucle de cheveux enlevée»:

The hungry judges soon the sentence sign And wretches hang that jurymen may dine.

Je ne puis songer à rien de mieux pour résumer la façon dont le gouvernement a procédé pour disposer de ce bill. Je suppose que ce serait en quelque sorte enfreindre le Règlement que de dire que la Chambre des communes, eu égard aux méthodes employées par le gouvernement, a été victime d'un chantage. Le 10 décembre, quand ce bill a été renvoyé au comité, nous avons amorcé un débat important qui a été expédié à toutes les étapes. Je ne puis comprendre pourquoi on était si pressé. Le ministre reconnaît que ce bill n'aura pas d'effet. M. Brewis, du Conseil économique des provinces atlantiques, comme les conseillers du ministre, ont tous dit que le bill n'aurait aucun effet dans l'avenir immédiat. Ce n'est pas ce qui relèvera l'économie d'une région en quelques semaines. Peut importe qu'il faille ou non désigner certaines des parties les plus industrialisées du pays, pourquoi essayer de faire adopter ce bill en douce avant Noël, avant que nous puissions donner aux premiers ministres des diverses provinces, à la population du Canada et aux Canadiens qui s'intéressent au développement économique une chance de réagir.

Le ministre sait qu'il réussira à faire adopter son bill lorsque la Chambre reprendra ses travaux au début de janvier. N'aurait-il pas été plus avisé de laisser ce bill en suspens—quelle que soit notre position à son sujet—jusqu'après le congé de Noël, pour pouvoir obtenir alors des réactions positives à ce propos? Même ceux qui sont en faveur de la mesure aimeraient peut-être entendre à son sujet des prises de position constructives. Je n'approuve pas ce bill. J'estime qu'il sera préjudiciable à notre pays, néfaste du point de vue du développement régional et qu'il n'apportera rien de bon à Montréal. Je trouve cela fort suspect. Il se peut que je blesse les oreilles délicates de plusieurs de nos vis-à-vis, mais c'est ainsi que je vois les choses. Nous aurions pu laisser attendre ce projet de loi une couple de semaines afin de